

DOSSIER de
presse



Vendredi 11 décembre 2009

Projet numérique régional :
la Région généralise l'accès à haut débit résidentiel pour tous

Signature du contrat de partenariat avec France Télécom



contact presse

Région Languedoc-Roussillon

Baptiste MAUREL : 04 67 22 80 35 /// 06 30 01 98 24
maurel.baptiste@cr-languedocroussillon.fr

France Télécom Orange

Christian GESBERT : 04 67 14 50 17 /// 06 85 76 62 67
christian.gesbert@orange-ftgroup.com

Résorber la fracture numérique du Languedoc-Roussillon

En 2009, un nombre encore significatif de communes du Languedoc-Roussillon reste insuffisamment desservi par le haut-débit : les déploiements opérés jusqu'à présent ont souvent induits des disparités territoriales. Les zones urbaines et peuplées disposent d'un taux de couverture haut-débit bien plus élevé que celui des zones rurales où la rentabilité financière est difficile voire impossible à atteindre.

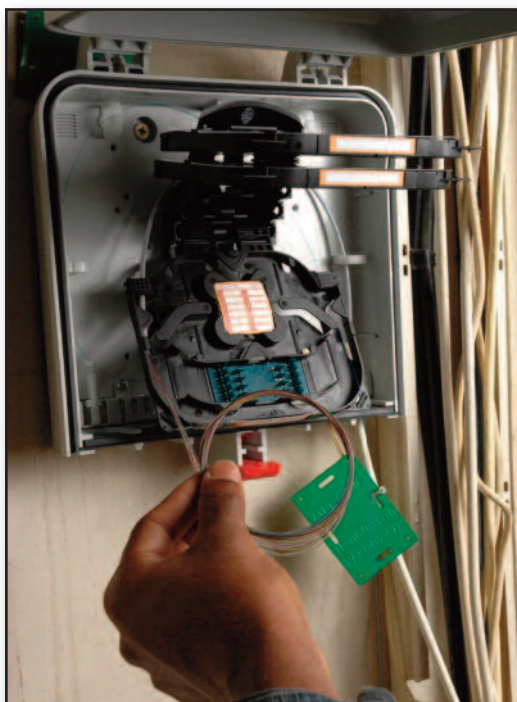
Ces communes sont au nombre de 220 dans l'Aude, 113 dans le Gard, 110 en Lozère et 112 dans les Pyrénées-Orientales.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire régional, près de 400 000 personnes sont privées aujourd'hui de l'accès internet résidentiel à haut-débit (2MB par seconde).

En conséquence, sans intervention publique, le territoire connaîtrait de fortes disparités :

- ✓ une bande littorale suréquipée ;
- ✓ des territoires sans offres diversifiées ;
- ✓ des territoires ruraux où l'accès au haut-débit serait impossible ;

Une stratégie d'aménagement équilibré du territoire est nécessaire compte tenu des inégalités territoriales induites par les seuls mécanismes du marché.



La réponse de la Région : le Projet numérique régional pour préserver l'équité des territoires



Dès le lancement de la démarche, la Région a associé les cinq Départements : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales pour préserver l'équilibre des territoires, dans le cadre d'un projet de couverture numérique partagé.

Des Conventions d'objectifs ont été conclues avec les cinq Départements en faveur d'un développement numérique durable du territoire et déclinées selon les modalités adaptées à chacun.

- **un objectif fort** : permettre à la population du Languedoc-Roussillon un accès à internet haut-débit 2 Mégabits par seconde soit un service plus performant que le minimum ADSL de 512 Kb.
- **un accès internet** pour 99,6 % de la population à 2 Mégabits par seconde ;
- **1 532 communes desservies** (sur les 1 545 communes du Languedoc-Roussillon)
 - ✓ la totalité des 1202 communes de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales ;
 - ✓ 98,5 % des communes de l'Hérault ;
- **une solution technologique mixte** privilégiant la technologie filaire (cuivre + fibre optique), complétée par la technologie hertzienne (Wifi) et la solution satellitaire
- **52 millions d'euros investis par la Région**
- **12 millions d'euros apportés par l'Union Européenne** dans le cadre des fonds FEDER
- **un calendrier : le projet sera réalisé en 18 mois maximum**
 - ✓ démarrage des travaux : janvier 2010
 - ✓ achèvement des travaux : juin 2011

Un contrat de partenariat avec les Départements

C'est dans le cadre d'un contrat de partenariat pour l'établissement d'un programme de résorption des zones blanches que les Départements de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales se sont associés à la Région, maître d'ouvrage du projet numérique régional, afin de définir conjointement les objectifs en terme de desserte, les périmètres et les modalités financières de réalisation de l'opération. Les Départements sont appelés à cofinancer l'opération.

Par ailleurs, en 2008 et 2009 la Région a soutenu financièrement la création de réseaux d'initiative publique répondant aux objectifs régionaux et permettant d'assurer une meilleure desserte du territoire par le haut débit : Num'hér@ult porté par le Département de l'Hérault et le RIP engagé par le Pays des Cévennes.

→ Un dialogue compétitif

Sur le plan de la procédure, la Région a décidé d'intervenir, en s'appuyant sur l'article 1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales pour l'accès du plus grand nombre à l'Internet haut débit en prenant en charge et en organisant, sous son contrôle, l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Un dialogue compétitif a été mené avec plusieurs candidats afin que ces derniers élaborent une proposition technique et financière en adéquation avec les objectifs fixés par la Région.

◆ Des exigences fortes

Le déploiement de ce réseau, dont la Région sera propriétaire, doit intervenir dans les 18 mois qui suivront la notification du contrat de partenariat. Cela concerne 1 540 communes, soit, un périmètre contractuel comprenant l'ensemble des communes sauf celles faisant déjà l'objet d'un réseau d'initiative publique (Hérault et Pays des Cévennes), déjà accompagnée financièrement par la Région.

La durée du contrat proposé est de 7 ans.

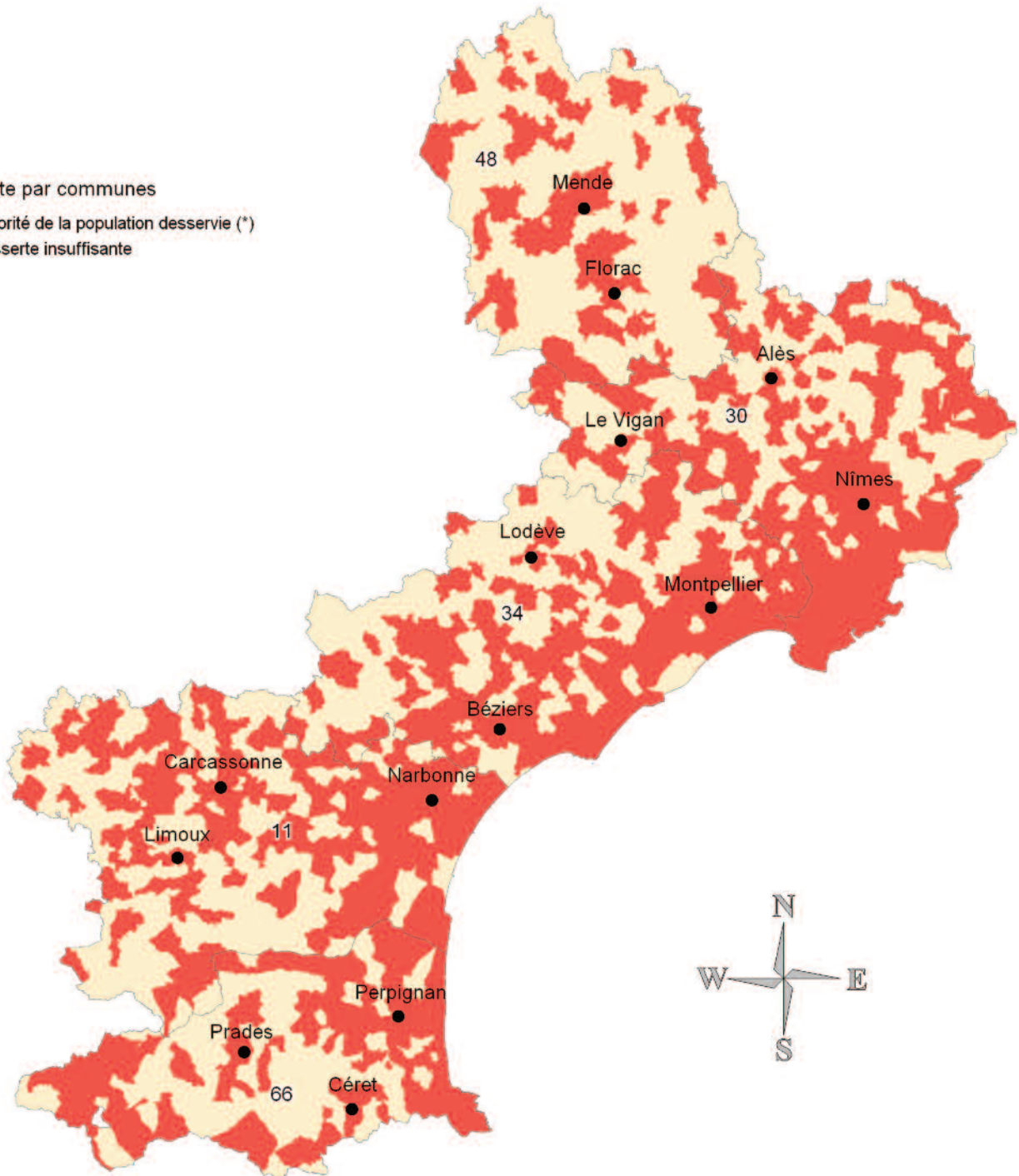
Les objectifs fixés :

- ✓ établissement du réseau et modalités de la conception ;
- ✓ délais de déploiement ;
- ✓ exploitation et maintenance du réseau ;
- ✓ évolutivité du réseau ;
- ✓ commercialisation des services auprès des opérateurs pour le compte de la Région ;
- ✓ mise au point et évolution d'une offre performante en termes de services, de prix et de qualité ;

Haut Débit Internet à 2 Mégabits/Seconde Situation actuelle

Desserte par communes

- Majorité de la population desservie (*)
- Desserte insuffisante



(*) soit plus de 80% de la population de la commune à 2 Mb par seconde

Haut Débit Internet à 2 Mégabits/Seconde avec le Projet Numérique Régional : 99,6% de la population couverte

REGION - DEPT 11-30-48-66

■ Communes couvertes

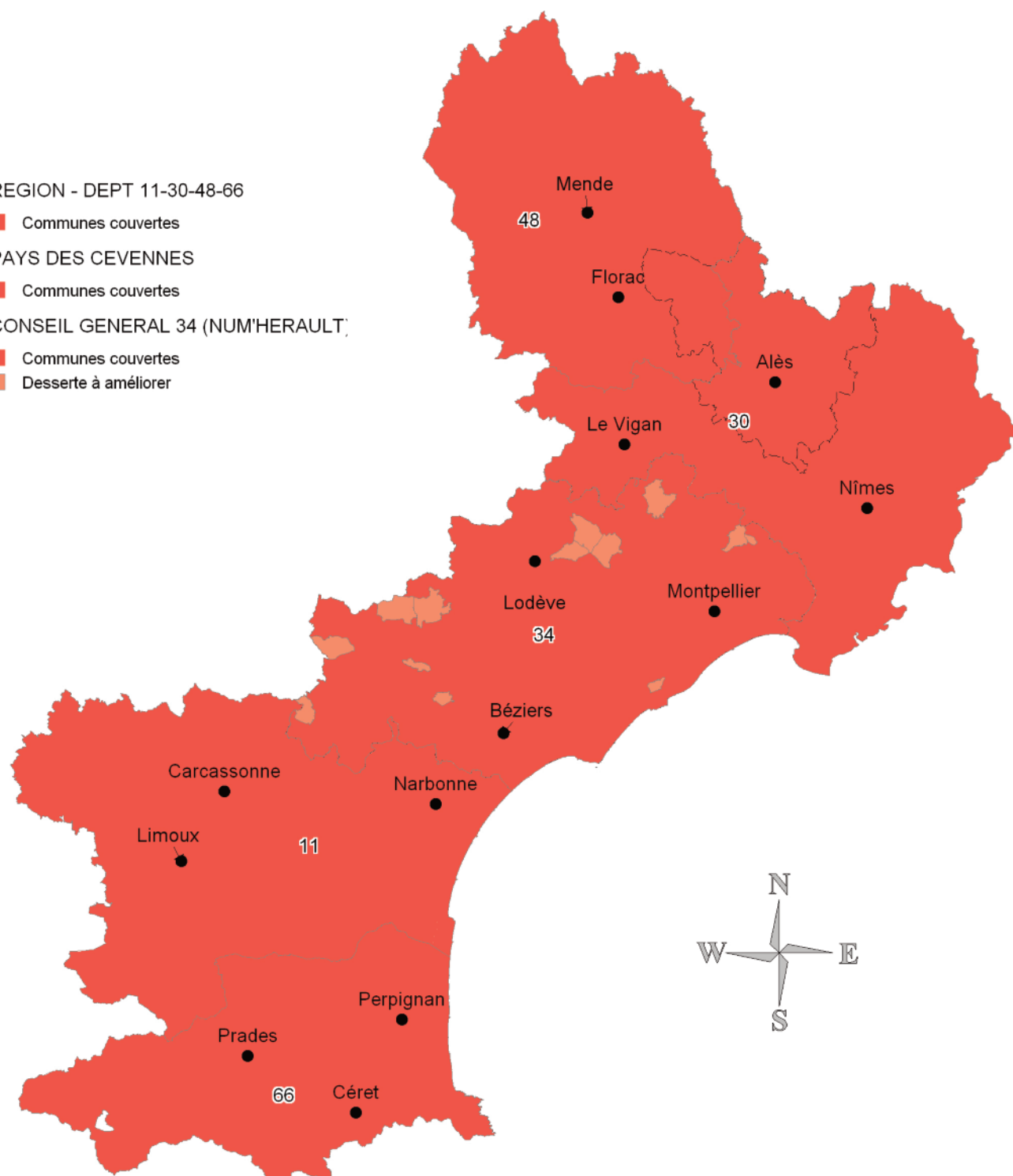
PAYS DES CEVENNES

■ Communes couvertes

CONSEIL GENERAL 34 (NUM'HERAULT)

■ Communes couvertes

■ Desserte à améliorer



p.

→ Les apports du projet numérique régional aux habitants

quelques exemples :

▶ Aude

✓ Laure Minervois (1096 habitants) :
couverture initiale : 6,72 %
couverture avec PNR : 96,05 %

✓ Pennautier (2253 habitants) :
couverture initiale : 7,5 %
couverture avec PNR : 98,5 %

▶ Gard

✓ Bezouce (1950 habitants) :
couverture initiale : 0 %
couverture avec PNR : 100 %

✓ Meynes (2084 habitants) :
couverture initiale : 1,06 %
couverture avec PNR : 99,18 %

▶ Lozère

✓ Auroux (380 habitants) :
couverture initiale : 0 %
couverture avec PNR : 89,17 %

✓ Rieutort de Randon (646 habitants) :
couverture initiale : 49,20 %
couverture avec PNR : 92,87 %

▶ Pyrénées-Orientales

✓ Ponteilla (1827 habitants) :
couverture initiale : 15,27 %
couverture avec PNR : 99,18 %

✓ Maureillas Las Illas (2281 habitants) :
couverture initiale : 2,98 %
couverture avec PNR : 91,54 %

Un contrat de partenariat public - privé avec France Télécom

La Région a retenu l'offre présentée par France Télécom pour le déploiement du réseau régional haut débit.

Les points forts de l'offre de France Télécom

- ✓ **montant de l'offre** : 52,066 M€ ;
- ✓ **solution technique** : solution technologique mixte privilégiant la technologie ADSL, et associant la technologie hertzienne (Wifi) et la solution satellitaire, pour répondre au niveau de desserte imposé (2 mégabits/seconde minimum pour au moins 80 % de la population de chaque commune) ;
- ✓ **part d'exécution par des PME et artisans** : 21 % des investissements totaux représentant près de 5 M€ ;

♦ Une réponse innovante et sur mesure pour répondre aux enjeux de la Région

Conformément aux ambitions du Projet numérique régional, l'objectif de couverture haut débit sera atteint grâce à l'emploi des technologies les plus innovantes.

La solution proposée par France Télécom repose sur une architecture filaire, pérenne et évolutive, l'offre « NRA ZO » (Nœud de Raccordement d'Abonnés - Zone d'Ombre), consistant à implanter un nouvel équipement à proximité immédiate de la sous-répartition desservant la zone d'ombre.

Pour répondre aux enjeux de couverture de la Région, le scénario retenu comporte 318 NRA ZO, dont 58 NRA ZO alimentés par 240 km de fibres optiques, véritables facteurs d'accélération du déploiement du très haut-débit sur la Région. **Par son ampleur, cette opération est la plus importante mise en œuvre à ce jour en France.**

Cette solution filaire est complétée par un réseau de desserte et de collecte WiFi déployé dans 68 communes en desserte principale ou en complément d'une desserte filaire

Concernant cette technologie, la Région agit dans le pur respect des règles notamment des normes relatives à la santé des citoyens ; ainsi, la question des ondes électromagnétiques est prise en compte dans la phase préparatoire du déploiement. Une documentation sera remise par l'opérateur France Télécom lors des réunions d'information organisées localement au fur et à mesure du déploiement du réseau. Des contrôles de mesures seront effectués par des organismes agréés indépendants.

Au-delà de la couverture, cette solution offre apporte également un niveau de service comparable à celui des zones denses sur l'ensemble de la région, et équivalent pour l'ensemble des technologies (NRAZO, Wifi, satellite) :

- accès à un choix de Fournisseurs d'Accès Internet
- accès à une offre de « triple play » (internet + téléphonie + télévision numérique)
- des prix inférieurs à 30€ TTC
- une qualité de service garantie,
- un suivi en ligne transparent de l'avancement de l'éligibilité sur le site web de la Région et via un serveur interactif.

Un partenariat exemplaire public-privé

Pourquoi la Région intervient-elle ?

Il y a une carence des initiatives des opérateurs privés sur ces territoires à faible densité de population qui n'offrent pas de perspective de rentabilité.

Comment intervenir ?

Il fallait trouver simultanément une solution technique (aucune n'avait été choisie a priori) et une solution économique (un mode de gestion qui permette d'associer la Région et un partenaire privé, tant en termes d'investissement que de modalité d'exploitation, sur des zones peu rentables).

Pourquoi un partenariat public-privé (PPP) ?

Les différents modes de gestion ont été étudiés. Le partenariat public-privé s'est révélé être la solution la plus efficace pour mener ce projet dans les délais et dans un cadre financier maîtrisé.

Le PPP permettait en effet de répondre aux trois problématiques rencontrées dans ce dossier :

La Région n'était pas objectivement en mesure de définir seule et à l'avance les solutions techniques permettant de répondre aux besoins définis en concertation avec les Départements, il fallait permettre à un partenaire d'exploiter le réseau pour le compte de la Région, il fallait respecter les objectifs affichés en termes de délais.

Définition : on parle de partenariat public-privé lorsque des acteurs privés et publics agissent en commun pour répondre de la manière la plus efficace possible à un besoin collectif, par un partage des ressources, des risques et des bénéfices. Les contrats de partenariat public-privé sont définis par l'ordonnance du 17 juin 2004.

L'objet du contrat

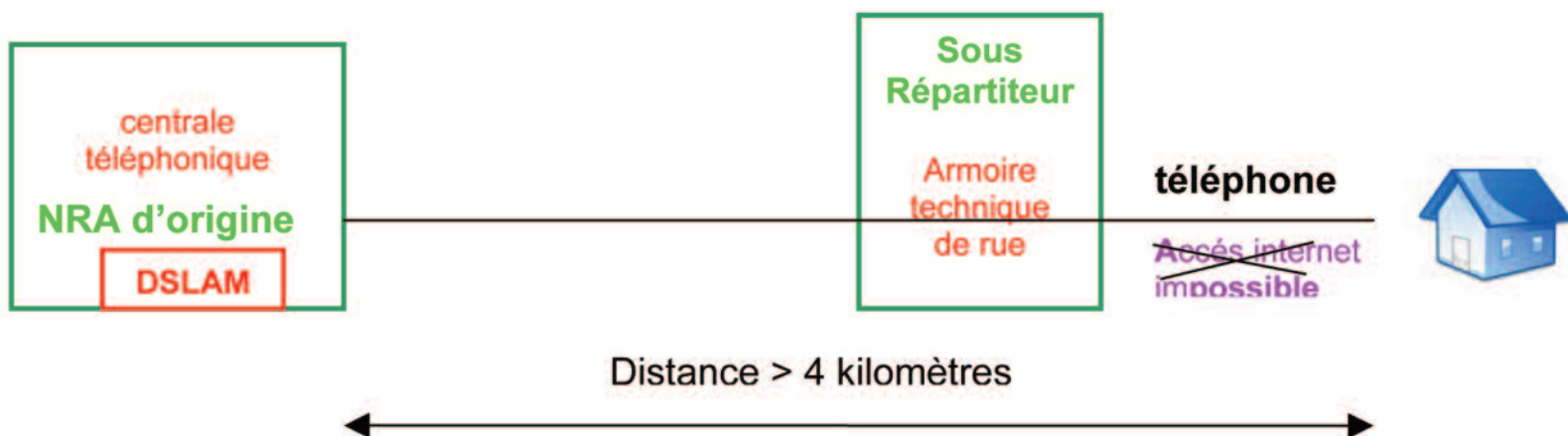
Le titulaire doit concevoir un réseau de communications électroniques permettant de fournir des Services de communications électroniques à haut débit d'un débit minimum de 2 mégabits/s (kilobits par seconde) sur les territoires identifiés et impliquant les tâches suivantes : la conception, le financement, la réalisation du réseau de communications électroniques, dans un délai de 18 mois, l'exploitation technique de ce réseau, la commercialisation pour le compte de la Région Languedoc-Roussillon de services de communications électroniques auprès d'opérateurs, ces derniers commercialisant leurs propres offres aux habitants de la Région Languedoc-Roussillon.

Par ailleurs, l'offre de France Télécom Orange permet une montée en débit équitable entre les départements du Languedoc-Roussillon.

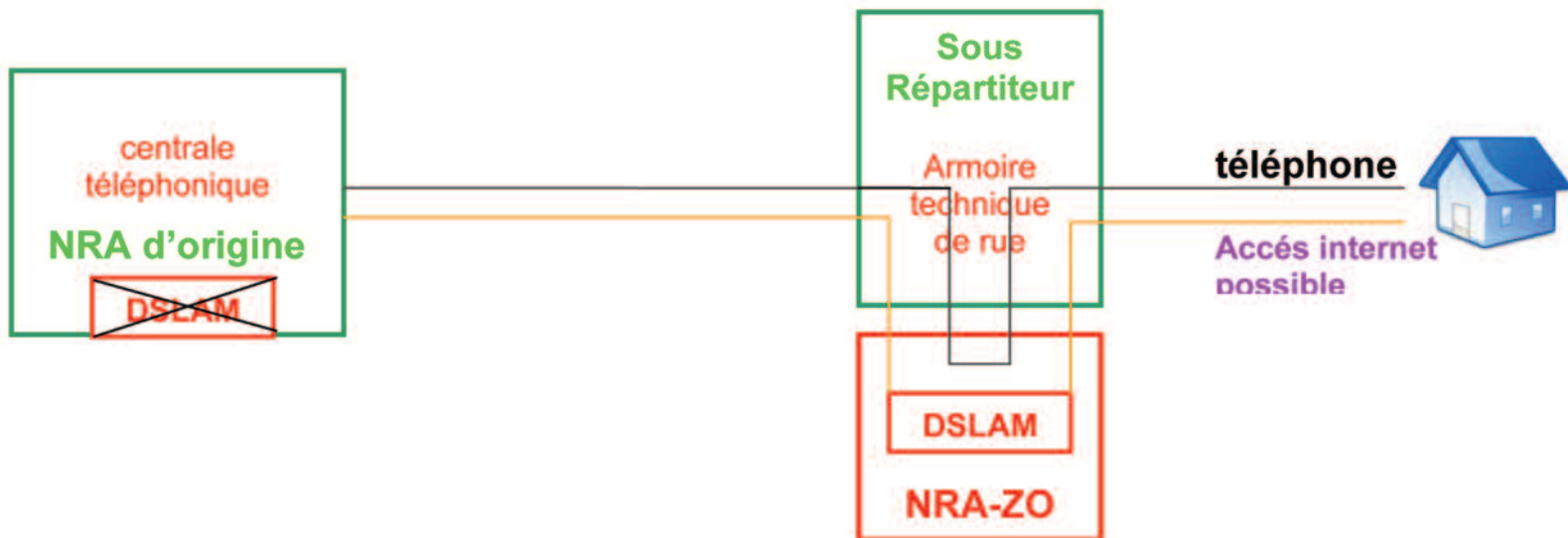
→ La technologie NRA-ZO

Le NRA-ZO ou Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre est une technologie filaire qui permet l'extension du réseau ADSL. La technologie ADSL étant inopérante lorsque la distance de ligne entre l'abonné et le module DSLAM excède 4 Km, la solution proposée par le NRA-ZO est de diminuer cette distance « en rapprochant » le DSLAM des utilisateurs.

France Telecom-Orange utilise des sous-répartiteurs : des petites armoires de rue qui regroupent un certain nombre de lignes téléphoniques. Dans les villages, un seul sous répartiteur peut parfois regrouper la quasi-totalité des lignes téléphoniques. Le principe du NRA-ZO est d'installer une armoire contenant un DSLAM à côté de ce sous-répartiteur et de relier les deux armoires. Les lignes se trouvant sur ce répartiteur deviennent alors distantes de moins de 4 km du DSLAM et permettent désormais l'accès à l'ADSL.



Situation après NRA-ZO



◆ **Un déploiement garanti en 18 mois associe les PME locales et une qualité de service assise sur le savoir-faire du Groupe France Télécom**

L'expérience du Groupe France Télécom en matière de déploiement et d'administration de grands réseaux lui permet de proposer à la Région un planning de déploiement ambitieux en 18 mois.

Les PME locales seront associées aux travaux dans les domaines de la maîtrise d'œuvre, du génie civil, du tirage-raccordement de fibres optiques et de la pose et la réalisation des NRA-ZO, à hauteur de 40 % des travaux de construction du réseau, soit 21 % des investissements totaux (soit près de 7 M€).



◆ **« Languedoc-Roussillon Haut Débit », une filiale dédiée est créée pour les besoins du Projet**

Une société de projet, « Languedoc-Roussillon Haut Débit », filiale à 100% du Groupe France Télécom, basée à Montpellier avec trois nouveaux emplois, va être créée pour l'exploitation du réseau du Partenariat Public Privé. Le Directeur général de cette société sera l'interface privilégiée de la Région. Il garantira à la Région une transparence au jour le jour tant d'un point de vue technique que financier ou comptable. Une marque dédiée permettra de faciliter la communication autour du projet tant vers le grand public que vers les opérateurs, usagers du réseau.

Cette société aura recours aussi bien aux PME locales qu'aux prestations de FT, tant en ce qui concerne la construction que l'exploitation technique et commerciale. Ainsi un haut niveau d'excellence opérationnelle sera offert aux opérateurs clients de ce réseau.

L'exploitation et la maintenance du réseau haut-débit de la Région Languedoc-Roussillon bénéficieront du même niveau d'excellence opérationnelle que celui du réseau France Télécom avec un guichet unique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La commercialisation des offres du réseau sera réalisée par une équipe dédiée au sein de la Division Opérateurs de France Télécom. Cette équipe bénéficiera de toute l'expérience, le savoir-faire et le réseau de contacts développés par le Groupe France Télécom dans la vente de services aux opérateurs.

Une organisation qui garantit les délais et la qualité de service et favorise l'emploi local

A propos de France Télécom - Orange en Languedoc-Roussillon

**En Languedoc-Roussillon,
France Télécom Orange est présent dans tous les départements**



- Près de 3 000 collaborateurs de France Télécom Orange sont répartis dans les 5 départements du Languedoc-Roussillon sur tous les métiers du Groupe: ingénierie, expertise, construction, entretien, réparation, évolution du réseau, relation client (commercial, service après-vente).
- 25 boutiques, installées dans toute la Région, garantissent une relation de proximité reposant sur le conseil et l'expertise.
- Le parc de France Télécom Orange comprend près de 1,3 million de lignes téléphoniques.
- 550 techniciens sont présents en permanence sur le terrain pour entretenir et faire évoluer le réseau. Dans la région, autant d'emplois sont induits par cette activité technique.
- France Télécom Orange est partenaire de clubs ou événements sportifs: USAP, MHRC, MHSC, FISE, Mondial du Vent... et dans le domaine culturel : Visa pour l'Image, Jazz à Junas, Charbon Ardent, Théâtre de Narbonne, Critérium des Cévennes...
- La Fondation Orange soutient 35 projets en Languedoc-Roussillon dans les domaines de la lutte contre l'illettrisme, en venant en aide aux personnes autistes, en cherchant à améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de déficience visuelle ou auditive et en encourageant la pratique collective de la musique vocale (Ex. : Opéra Junior de Montpellier).

presse



la Région
Languedoc
Roussillon